

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4971>



**Notes pédagogiques des  
certifiés : le SNES-FSU obtient  
satisfaction. Les collègues  
inspectés depuis plus de 5 ans  
verront leur note pédagogique  
augmentée. Des milliers de  
certifiés  
collègues concernés**

Publication date: vendredi 27 novembre 2015

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Certifiés -

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Depuis de nombreuses années, le SNES-FSU et ses commissaires paritaires démontrent les inégalités entre les notes pédagogiques conduisant aux changements d'échelon (promotions).

Les écarts de notation pédagogique entre les disciplines ou à l'intérieur d'une même discipline continuent de constituer une sérieuse remise en question du principe d'égalité d'accès aux promotions. Ces différences ont de multiples causes, dont les retards d'inspection. Les personnels affectés en zone de remplacement qui, quel que soit leur échelon ont une note pédagogique inférieure de 0,5 à 1 point par rapport à leurs collègues en poste fixe, sont particulièrement pénalisés.

La direction du rectorat en a convenu : depuis 2014, pour l'accès des enseignants à la Hors-classe, une note pédagogique corrigée est utilisée avec un mode de calcul qui nous satisfait.

Nous avons eu, lors des CAPA de 2015, l'engagement du rectorat que la note pédagogique des certifiés et professeurs d'EPS serait modifiée pour les changements d'échelon 2015-2016.

Cette lettre demande donc la mise en oeuvre de cette révision des notes pédagogiques pour les promotions 2015-2016 (avec le SNEP-FSU, concerné également pour les professeurs d'EPS).

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Le DRH du rectorat a répondu mi novembre 2016.

**Les notes pédagogiques des collègues du 4ème échelon au 11ème échelon, non inspectés depuis plus de 5 ans, ont été augmentées sauf refus de l'Inspecteur** (il ne devrait pas y en avoir beaucoup).

Les collègues peuvent regarder sur lprof : note au 31 août 2015.

Celle-ci ainsi que la note administrative de l'an passé serviront de base aux changements d'échelon 2015-2016 (la commission paritaire est avancée cette année, elle aura lieu le 18 décembre).